

Séance du 12 juillet 2022

L'an deux mil vingt-deux le jeudi seize du mois de juin à 19 h 30, le Conseil Municipal de la commune de COLOMBE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mme Martine JACQUIN, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal: le 06 juillet 2022

PRÉSENTS: *Mme JACQUIN Martine, Maire*

Mmes Ms: VALTAT Roger, GRASSER Sylvie, SERRE Patrice, DAUPHANT Aude, BONNARDON Maurice adjoints.

Mmes et Ms: ERBS Angélique, MARREL Eliane, MARTIN Marylène, MATHURIN Armelle, MITAUT Rachel; CHARRAT Laurent, JEANNIARD Luc, ROBERT-MICHON Flavien.

ABSENTS EXCUSÉS: *Mmes Ms : MARC Emmanuelle, BESSON Pierre-Henri, GUICHARD Serge RIONDET Jacques*

ABSENTE : *M. VAYSSIERE Nora*

PROCURATIONS : *Serge GUICHARD à Aude DAUPHANT*

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : *M. VALTAT Roger*

Etat civil

Naissance :

REYNAUD-PALIGOT Eva : le 13 juin à Voiron

SAINTEMARIE PLA Romane : le 22 juin à Grenoble

MASSIMINO Emma : le 28 juin à Voiron

VIEIRA Paolina : le 30 juin à Voiron

Mariages :

ROUSSILLON Bryan et ZAMBELLI Lucile : le 18 juin à Colombe

COUDANNE Franck et PRUD'HOMME Patricia : le 25 juin à Colombe (pas sur le bulletin)

LEGAT Sébastien et MORISSAU Amélie : le 02 juillet à Colombe

JOIGNEAULT Nicolas et ROTA Elodie : le 02 juillet à Colombe

PLATEL-BENIT Guillaume et MORESTIN Camille : le 09 juillet à Colombe

AHMED-CHAOUCH Sami et DATA Cyrielle : le 09 Juillet à colombe

Décès :

GODIER Rémi, le 5 juillet ; papa d'Emmanuelle Marc , conseillère municipale

Ordre du jour :

- X Extension de l'école et construction d'un restaurant scolaire : point sur les travaux
- X Dissolution du Syndicat Intercommunal de Bièvre
- X ZAC Parc d'activité Bièvre Dauphine 3 : avis au titre de l'évaluation environnementale.
- X TE 38 : maintenance de l'éclairage public : travaux d'entretien d'investissement
- X Compte rendu des commissions municipales
- X Compte-rendu des commissions de la CCBE
- X
- X Questions diverses

- X Honorariat de M. Robert DOUILLET
- X Feu d'artifice et journée des Antonins

Extension de l'école et construction d'un restaurant scolaire : point sur les travaux

Patrice SERRE :

Partie école : le déménagement a commencé, les VPI vont être déplacés dans les prochains jours. Les services vont installer les dévidoir et les distributeurs divers pendant les vacances d'été. Lors de la réunion de chantier de demain nous ferons le tour pour lister tous les petites travaux restant à réaliser.

Dans les prochains jours, l'entreprise GACHET viendra faire l'enrobé et reboucher les tranchées qui ont été faites ; notamment dans la cour des services techniques.

Cantine garderie

La mise en place de l'isolation extérieure a commencé ce matin, et devrait se terminer fin de semaine prochaine. A l'intérieur les travaux avancent bien et le plombier a relié la chaufferie ce nouveau bâtiment à la chaufferie générale.

2022-25-1 : Dissolution du Syndicat Intercommunal de Bièvre et répartition de l'actif et du passif

Madame le Maire rappelle que la majorité des communes membres du Syndicat Intercommunal de Bièvre (SIB) ne souhaitent plus faire appel aux prestations du syndicat, et que ses recettes ne lui permettent donc plus de poursuivre ses activités. C'est pourquoi, le comité syndical a approuvé le 25 novembre 2020 le principe de dissolution du syndicat et cessé toutes ses activités fin 2020.

Tous les matériels ont été cédés pour un montant total de 214 992 euros et le Comité Syndical a approuvé par délibération en date du 31 mars 2022 la dissolution, la répartition de l'actif et du passif, ainsi que la dévolution des archives.

Chaque conseil municipal est désormais convié à acter les modalités de dissolution afin que le Préfet puisse par arrêté préfectoral dissoudre le Syndicat.

RÉPARTITION DE L'ACTIF ET DU PASSIF :

Tout d'abord Madame le Maire rappelle que les communes membres ne payaient pas de cotisations annuelles. Elles réglaient uniquement les locations des matériels et les interventions. Par conséquent, une répartition du produit de cession des matériels en fonction du pourcentage d'utilisation de chaque commune paraît plus juste.

Il a donc été proposé une répartition entre les communes membres de la manière suivante :

- Produit de cession des matériels : répartition de 214 992 € en fonction des locations par commune de chaque matériel depuis leur année d'acquisition jusqu'au 31 décembre 2020
- Le restant du résultat de clôture, hors produit de cessions, soit 55 011.92 € (270 003.92 € - 214 992€) : répartition en fonction des locations globales de chaque commune depuis 2005 jusqu'au 31 décembre 2020

Dès lors, une clé de répartition globale par commune a été établie suivant ces deux critères pour permettre une répartition comptable de l'actif et du passif. La dissolution comptable concerne tous les comptes comme indiqué ci-dessous.

	SIVOM DE BIEVRE		APPRIEU		BEUCROISSANT		CHARNECLES	
Clé de répart.	100,00 %		4,289775 %		7,3903 %		4,622114 %	
N° et libellé du compte	Solde débit	Solde crédit						
10222 - FCTVA	0,00	373 790,88	0,00	16 034,79	0,00	27 624,27	0,00	17 277,04
1068 - Excédit de fonct. capitalisé	0,00	242 272,15	0,00	10 392,93	0,00	17 904,64	0,00	11 198,10
119 - Report à nouveau solde débiteur	118 751,64	0,00	5 094,18	0,00	8 776,10	0,00	5 488,84	0,00
192 - Plus ou moins-values cessions immo	227 307,47	0,00	9 750,98	0,00	16 798,71	0,00	10 506,41	0,00
515 - Compte au trésor	270 003,92	0,00	11 582,56	0,00	19 954,10	0,00	12 479,89	0,00
Total général	616 063,03	616 063,03	26 427,72	26 427,72	45 528,91	45 528,91	28 475,14	28 475,14

	COLOMBE		IZEAUX		REAUMONT		RENAGE	
Clé de répart.	12,974756 %		3,61094 %		0,07696 %		14,950935 %	
Numéro et libellé du compte	Solde débit	Solde crédit						
10222 - FCTVA	0,00	48 498,46	0,00	13 497,36	0,00	287,68	0,00	55 885,23
1068 - Excédit fonctionnement capitalisé	0,00	31 434,22	0,00	8 748,30	0,00	186,45	0,00	36 221,95
119 - Report à nouveau solde débiteur	15 407,74	0,00	4 288,04	0,00	91,39	0,00	17 754,48	0,00

192 - Plus ou moins-values cessions immo	29 492,59	0,00	8 207,94	0,00	174,94	0,00	33 984,59	0,00
515 - Compte au trésor	35 032,35	0,00	9 749,68	0,00	207,80	0,00	40 368,11	0,00
Total général	79 932,68	79 932,68	22 245,66	22 245,66	474,13	474,13	92 107,18	92 107,18

	RIVES		ST CASSIEN		ST BLAISE DU BUIS		VOUREY	
Clé de répart.	45,025446 %		0,447164 %		0,37611 %		6,2355 %	
Numéro et libellé du compte	Solde débit	Solde crédit	Solde débit	Solde crédit	Solde débit	Solde crédit	Solde débit	Solde crédit
10222 - FCTVA	0,00	168 301,01	0,00	1 671,46	0,00	1 405,86	0,00	23 307,72
1068 - Excédit fonctionnement capitalisé	0,00	109 084,12	0,00	1 083,35	0,00	911,21	0,00	15 106,88
119 - Report à nouveau solde débiteur	53 468,46	0,00	531,01	0,00	446,64	0,00	7 404,76	0,00
192 - Plus ou moins-values cessions immo	102 346,20	0,00	1 016,44	0,00	854,92	0,00	14 173,75	0,00
515 - Compte au trésor	121 570,47	0,00	1 207,36	0,00	1 015,51	0,00	16 836,09	0,00
Total général	277 385,13	277 385,13	2 754,81	2 754,81	2 317,07	2 317,07	38 414,60	38 414,60

En résumé, les communes percevront les montants suivants, au titre de la trésorerie (compte 515). Les autres comptes concernent des écritures comptables à intégrer dans la comptabilité de chaque commune :

COMMUNES	Répartition	Clé de répartition
Apprieu	11 582,56 €	4,289775 %
Beaucroissant	19 954,10 €	7,3903 %
Charnècles	12 479,89 €	4,622114 %
Colombe	35 032,35 €	12,974756 %
Izeaux	9 749,68 €	3,61094 %
Réaumont	207,80 €	0,07696 %
Renage	40 368,11 €	14,950935 %
Rives	121 570,47 €	45,025446 %
St Cassien	1 207,36 €	0,447164 %
St Blaise	1 015,51 €	0,37611 %
Vourey	16 836,09 €	6,2355 %
Total	270 003,92 €	100,00 %

Tous les documents et archives du syndicat se trouvent à la Mairie de Rives. Il paraît cohérent que cette commune les conserve dans son local dédié aux archives.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu les articles L5211-25-1, L5211-26 et L5212-33, du Code Général des Collectivités Territoriales

VU l'article L212-6-1 du Code du Patrimoine

VU l'arrêté préfectoral en date du 22 mars 1937 portant création du Syndicat Intercommunal de Bièvre

VU la délibération du 31 mars 2022 du Syndicat Intercommunal de Bièvre approuvant la dissolution et définissant les modalités de liquidation

Considérant l'intention de la majorité des Conseils Municipaux de ne plus faire appel au SIB

Considérant que le Syndicat ne peut plus poursuivre ses activités sans sollicitations de ses Communes membres

Considérant qu'un syndicat peut être dissous par le consentement des organes délibérants de ses collectivités membres

Considérant les résultats du compte administratif et le compte de gestion de l'exercice 2021 du Comité Syndical

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ A L'UNANIMITÉ

APPROUVE la dissolution du syndicat

APPROUVE la liquidation et la répartition entre les communes membres de tous les comptes comptables comme indiqué ci-dessus

APPROUVE les montants que percevront les communes comme indiqué ci-dessus

APPROUVE la conservation des archives du Syndicat Intercommunal de Bièvre dans le local à archives de la Mairie de Rives situé 80 avenue Jean Moulin à 38140 RIVES

AUTORISE Madame le Maire à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération

2022-26-1 : ZAC Parc d'activité Bièvre Dauphine 3 : avis au titre de l'évaluation environnementale.

M. Roger VALTAT adjoint, expose:

Par mail en date du 23 juin dernier, les services de la préfecture sollicitent l'avis de la commune au titre de l'évaluation environnementale – sur le projet d'aménagement du parc d'activité « Bièvre Dauphine 3 »

Le projet d'aménagement du Parc d'activité industriel Bièvre Dauphine 3 est situé sur le territoire de la commune d'Apprieu, La zone est bordée à l'ouest par l'autoroute A48 et la commune de Rives-sur-Fure.

Le périmètre du projet est délimité :

- au nord-ouest : par la voie communale n°10 dite de Pierre-Blanche aux Bunondières, puis le Parc d'activités Bièvre Dauphine 2 ;
- à l'ouest : par le Chemin Neuf et l'A48 ;
- au nord-est : par les pipelines SPMR et Transugyl, puis le bois du Devez ;
- au sud : par des champs cultivés puis un parc photovoltaïque.

La vocation du projet est d'accueillir des activités industrielles et tertiaires afin de compléter l'offre économique existante au nord du périmètre et de répondre aux besoins en foncier des entreprises endogènes et exogènes et de création d'emploi du territoire. Il est situé dans le prolongement sud de l'actuel espace économique industriel et commercial existant et profite ainsi d'infrastructures routières existantes.

Le projet été initialement prévu sur 45 ha, il a été réduit à 19,4 ha objet du présent dossier ;

Les surfaces d'assiette du projet sont actuellement occupées par des activités agricoles, prairies et cultures.

Le présent dossier porte sur 19,4 ha, classée au PLUi en zone AUI BD3

Le périmètre du projet intercepte un bassin versant amont dont l'emprise a été évaluée à 2 480 m². La gestion des eaux pluviales s'organisent comme sur l'ensemble de l'espace économique existant, à savoir :

- sur les lots privés : infiltration des eaux dites propres, et rejet avec débit limités des eaux sales au réseaux public.
- sur les espaces publics : collecte des eaux sur le réseau public.

Ces prescriptions sont d'ores et déjà transcrites dans le règlement du PLUi. Le traitement des eaux collectées s'effectue par deux bassins d'infiltration publics d'un volume totale de 930 m³. La compatibilité du projet de ZAC opérationnelle avec la loi sur l'eau a été validée par arrêté préfectoral IOTA n°38-2021-00264 en date du 17 septembre 2021.

Les travaux n'impactent aucun boisement ni haie soumis à la réglementation défrichement.

Après avoir entendu l'exposé de M. VALTAT et après avoir délibéré, le Conseil Municipal , à l'unanimité :

* Donne un avis favorable au titre de l'évaluation environnementale concernant le projet d'aménagement du parc d'activité « Bièvre Dauphine 3 ».

2022-27-1 : TE38 - TRAVAUX D'ENTRETIEN D'INVESTISSEMENT – MAINTENANCE ECLAIRAGE PUBLIC

Faisant suite au transfert de la compétence Eclairage public à Territoire d'Energie de l'Isère (TE38), des travaux d'entretien ont été réalisés sur la commune de **COLOMBE** dans le cadre de la maintenance éclairage public 2021.

Ces travaux relèvent du budget d'investissement car ils participent à une amélioration du patrimoine notamment au niveau énergétique.

La contribution aux investissements pour ces travaux pour l'année 2021 est récapitulée dans le tableau suivant :

Communes	Libellé intervention	Montant facturé HT avec révision	Taux de subv maintenance ep	Montant de la contribution
COLOMBE	DI 38118-2021-9829 Remplacement PL CB005	700.46	70%	210.14 €

LE CONSEIL, ayant entendu cet exposé, à l'unanimité :

1 – PREND ACTE des travaux d'entretien réalisés dans le cadre de la maintenance éclairage public 2021 relevant du budget d'investissement,

2 - PREND ACTE de sa contribution aux investissements constitutive d'un fonds de concours d'un montant total de 210.14 €.

Compte rendu des commissions municipales

Maurice BONNARDON :

* Commission « Voirie » la préparation des travaux commence, la partie bicouche sera réalisée 1^{ers} semaine d'août si le temps le permet sinon elle sera reportée à la dernière semaine d'août.

Nous n'avons toujours pas de date pour la mise en place du point à temps.

* L'enrobé chemin de Cuétan aura lieu vraisemblablement début septembre

* Les toilettes sèches de l'espace jeux ont été mises en place ce jour et celles du cimetière seront installées demain.

* Chemin de randonnée : Avant son départ, Karine LORMELET a déposé les dossiers de subventions auprès du département comme prévu.

Aude DAUPHANT

* Le bulletin municipal de juillet a été distribué

* Dernièrement a eu lieu l'assemblée générale du Hand, du TFB et du Comité des Fêtes.

Compte-rendu des commissions de la CCBE

Sylvie GRASSER

Commission PLUI commence à travailler sur la deuxième modification simplifiée.

Martine JACQUIN

Commission « cohésion sociale et culturel »

* Le programme du ticket culture a été arrêté, à Colombe un spectacle aura lieu le 19 novembre

* L'accueil de loisir d'Apprieu n'ouvrira pas en septembre en raison d'un manque d'animateur. Ce n'est pas une fermeture mais une non ouverture pour l'instant.

Commission « Eau »

En ce qui concerne le surpresseur et le réservoir : le projet avance bien mais le prix a augmenté d'environ 20 %

La totalité des canalisations entre le surpresseur et le réservoir seront probablement totalement remplacé cette année.

Les travaux de génie civil seront certainement réalisés que l'année prochaine.

Roger VALTAT :

*** Conseil communautaire : les principaux sujets abordés ont été les suivants :**

Finances : Décision modificative n°1 du budget principal.

Décision modificative n°1 du budget SPANC.

Décision modificative n°1 du budget immobilier d'entreprises. Vote à l'unanimité.

Enfance, jeunesse et famille : Vote des tarifs des activités des structures de l'animation de la vie sociale (centres socioculturels et espace de vie sociale) et des tarifs du ticket culture.

Développement économique : Versement d'une participation à Bièvre Isère Communauté pour le transport des élèves du Collège Liers et Lemps dans le cadre de la 9ème édition du Forum des Métiers.

Agriculture et forêts : Versement d'une subvention à l'association Écout'Agri.

Agriculture et forêts : Convention 2022 relative au dispositif de lutte contre le frelon asiatique en Isère avec le Groupement de Défense Sanitaire du département de l'Isère (GDS 38).

PCAET : Déclaration d'intention d'élaboration d'un Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET).

Cycle de l'eau : Contribution à la gestion et à la préservation de la ressource en eau destinée à la consommation humaine.

Ordures ménagères : Approbation des nouveaux statuts du Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères (SICTOM) de la Bièvre.

* Projet de maison médicale sur Apprieu porté par le collectif des médecins de Colombe, du kiné et de la pharmacie d'Apprieu à hauteur du bâtiment d'Arjomari.

La commune d'Apprieu s'achemine vers une acquisition foncière pour louer aux praticiens et doit faire une demande officielle à la CCBE pour voir les possibilités d'aides à l'acquisition foncière pour ce projet.

L'objectif est d'anticiper les départs à la retraite des médecins et de faire un projet (pour les trois médecins de Colombe et 2 ou autres cabinets supplémentaires) qui permettra d'accueillir de nouveaux médecins et éviter le désert médical.

Apprieu avait prévu 450 000 pour ce projet et les médecins ne voulant pas financer le coût s'élève aujourd'hui à 1 000 000 €

Questions diverses

Cérémonie du 12 juillet : Mme le Maire remercie les personnes qui ont participé à cette commémoration.

Honorariat de M. Robert DOUILLET

Le 25 juin, M. DOUILLET était content et remercie la commune pour cette réception.

Feu d'artifice et journée des Antonins

Samedi 16 juillet :

A 8 h rendez vous au Gymnase pour la préparation de la venue des Antonins, ils seront 25.

Le comité des fêtes se charge de la buvette et de la petite restauration et compte sur l'aide des membres du conseil durant cette journée qui sera suivie par le feu d'artifice

Assurance

M. Roger VALTAT expose :

Dernièrement il a rencontré le société AXA assurance afin de faire un point sur le contrat d'assurance du véhicule KANGO et celui du véhicule LINDNER.

A l'issue de cette entrevue le cabinet ESTEVAO de La Côte Saint André a mis à jour ces contrats et nous a adressé deux chèques correspondant à la différence entre le contrat actuel et le nouveau.

* Un chèque de 115,20 € pour le contrat du LINDNER

* Un chèque de 304,53 pour le contrat du KANGOO.

Après avoir entendu l'exposé de M. VALTAT, le Conseil Municipal :

* Approuve cette renégociation

* Charge Mme le Maire d'encaisser ces deux chèques.

Dates des prochaines séances du conseil municipal.

- 25 Août
- 22 septembre
- 20 octobre
- 17 novembre
- 15 décembre

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures